

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 18
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlene, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PASQUEREAU Johann

Numéro interne de l'acte : D14_10_2024

Objet : ACTES DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire rappelle que le marché des travaux de voirie 2023 a été attribué à la société Charier TP pour un montant de 381 666,10 € HT.

Il indique que le conseil municipal a validé

- Lors de la séance du 14 septembre 2023, la passation d'un acte de sous-traitance relatif à ce marché pour la société Joker TP (bordures béton) d'un montant de 1 893,70 €.
- Lors de la séance du 25 janvier 2024, la passation d'un acte de sous-traitance relatif à ce marché pour la société Esvia (signalisation horizontale et verticale) d'un montant de 13 560,29 €.

Il précise que la société Charier TP a transmis deux actes spéciaux modificatifs annulant les précédentes déclarations de sous-traitance et affectant un montant de travaux en sous-traitance :

- De 1 163,33 € HT à la société Joker TP (bordures béton).
- De 9 077,34 € HT à la société Esvia (signalisation horizontale et verticale)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces actes spéciaux et de l'autoriser à les signer.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 085-200059079-20241017-D_14_10_2024-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux inhérents à cette affaire.
Vote : adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Johann PASQUEREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Pasquereau'.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Roy'.

